



Arrêté municipal

**ARRETE D'OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU DECLASSEMENT DU TRONCON
DU CHEMIN DE LA ROUE CADASTRE SECTION ZI N°306 DE 389 M²**

Le Maire de la Commune de Saint-Georges-des-Coteaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L. 141-3, L. 141-5 et R.141-4 à R. 141-9,

Vu les dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du Maire et des adjoints,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Vu la délibération n°2025-29-01-06 du Conseil Municipal du 29 janvier 2025 décidant le lancement de l'enquête publique de déclassement du tronçon du chemin de la Roue cadastré section ZI n°306 de 389 m²,

Considérant que pour permettre le déclassement du tronçon du chemin de la Roue cadastré section ZI n°306 de 389 m², il y a lieu d'organiser une enquête publique,

Considérant que le chemin de la Roue est, en son milieu, la limite entre les communes de Saintes (parcelle BM n°846 de 331 m²) et de Saint-Georges-des-Coteaux (parcelle ZI n°306 de 389 m²) et qu'à ce titre il y a lieu de réaliser une enquête publique conjointe avec la commune de Saintes,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il sera procédé du mercredi 19 mars 2025 au jeudi 3 avril 2025 inclus, soit pendant 16 jours consécutifs, à une enquête publique sur le projet de déclassement du tronçon du chemin de la Roue cadastré section ZI n°306 de 389 m²,

ARTICLE 2 : Le dossier de l'enquête publique comprend notamment :

- La délibération du Conseil Municipal,
- Le présent arrêté municipal prescrivant l'enquête publique,
- Une notice explicative conjointe entre la commune de Saintes et la commune de Saint-Georges-des-Coteaux,
- Un plan de situation.

ARTICLE 3 : Conformément à la décision de Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Georges-des-Coteaux, Madame Christine YON est désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour mener l'enquête susvisée.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux dates et lieux indiqués ci-dessous :

- Le mercredi 19 mars 2025 de 9h00 à 12h00 à la Mairie de Saint-Georges-des-Coteaux, 11 Grand Rue, 17 810 Saint-Georges-des-Coteaux.
- Le jeudi 3 avril 2025 de 14h30 à 17h30 à la Mairie de Saintes, square André Maudet, BP 20319, 17 107 Saintes.



ARTICLE 4 : Le dossier de l'enquête publique sera tenu à la disposition du public pendant 16 jours consécutifs du mercredi 19 mars 2025 au jeudi 3 avril 2025 inclus à :

- La mairie de Saint-Georges-des-Coteaux (17), le lundi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h ; le mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h et le mardi de 8h30 à 12h. Les informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet de la ville : <http://www.saintgeorgesdescoteaux.fr>.
- La mairie de Saintes (17), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 (sauf le jeudi de 10h30 à 12h15) et de 13h15 à 17h30. Les informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet de la ville : <http://www.ville-saintes.fr>.

Tout citoyen pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur qui les visera et les annexera audit registre.

Pour la parcelle cadastrée section ZI n°306 de 389 m² propriété de la commune de Saint-Georges-des-coteaux, ces observations peuvent également être adressées par courriel à l'adresse : dgs@sgdc17.fr en précisant l'objet « Enquête publique relative au déclassement du tronçon du chemin de la Roue cadastré section ZI n°306 de 389 m². »

ARTICLE 5 : Pendant l'enquête, le commissaire-enquêteur entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter. De même, il se fera communiquer toute information ou document nécessaire à la bonne information du public.

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Saint-Georges-des-Coteaux, le dossier avec son rapport et ses conclusions.

Le Conseil Municipal se prononcera, par délibération, sur ce projet, au vu du rapport d'enquête publique et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

ARTICLE 7 : Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, il sera procédé par les soins de la ville de Saint-Georges-des-Coteaux :

- A la notification individuelle du dépôt du dossier en mairie, aux propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet, sous pli recommandé, avec demande d'avis de réception.
- A l'insertion d'un avis au public dans deux journaux diffusés dans le Département de la Charente-Maritime quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

ARTICLE 8 : L'avis au public est publié par voie d'affichage dans la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.



ARTICLE 9 : Le présent arrêté est publié au registre des arrêtés.
Un exemplaire de cet arrêté est notifié au commissaire-enquêteur.

ARTICLE 10 :

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr, devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 11 :

Le Maire de la Commune, le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le **30 JAN 2025**
et de sa publication sur le site de la Commune le **30 JAN 2025**

Fait à Saint-Georges-des-Coteaux le **30 JAN 2025**

Le Maire,

A large, stylized black ink signature is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX' around the top edge and '17810' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem, likely the coat of arms of the commune.

Frédéric ROUAN

